L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE

Une lettre de Victor Hugo.

Il y a longtemps que le prophète n'avait parlé au monde; ce silence ne pouvait durer. Le *Rappel* nous apporte, en tête de ses colonnes, une missive adressée nominalement aux membres du Congrès de la paix et de la liberté, sur le point de se réunir à Genève, mais écrite en réalité à l'intention des peuples de l'univers et de mille autres lieux. Nous croyons devoir à nos lecteurs ce morceau d'éloquence de Foutanarose de la politique:

Paris, 4 septembre 1874.

Chers concitoyens de la République d'Europe,

Vous avez bien voulu désirer ma présence à votre congrès de Genève. C'est un regret pour moi de ne pouvoir me rendre à votre invitation qui m'honore. S'il m'était donné de prononcer à cette heure quelques paroles parmi vous, j'ajouterais, et, je le pense, sans protestation de votre part, au sujet de cette grande question de la paix universelle, de nouvelles réserves à celles que j'indiquais, il y a cinq ans, au congrès de Lausanne. Aujourd'hui, ce qui alors était le mal est devenu le pire; une aggravation redoutable a eu lieu; le problème de la paix se complique d'une immense énigme de guerre.

Le *quidquid delirant reges* a produit son effet.

Ajournement de toutes les fraternités; où il y avait l'espérance, il y a la menace; on a devant soi une série de catastrophes qui s'engendrent les unes des autres et qu'il est impossible de ne pas épuiser; il faudra aller jusqu'au bout de la chaîne.

Cette chaîne, deux hommes l'ont forgée: Louis Bonaparte et Guillaume, pseudonymes tous les deux, car derrière Guillaume il y a Bismarck et derrière Louis Bonaparte il y avait Machiavel. La logique des faits violents ne se dément jamais; le despotisme s'est transformé, c'est-à-dire renouvelé, et s'est déplacé, c'est-à-dire fortifié: l'empire militaire a abouti à l'empire gothique, et de France a passé en Allemagne. C'est là qu'est aujourd'hui l'obstacle. Tout ce qui a été fait doit être défait. Nécessité funeste. Il y a entre l'avenir et nous une interposition fatale. On ne peut plus entrevoir la paix qu'à travers un choc et, au delà, d'un inexorable combat. La paix, hélas, c'est toujours l'avenir, mais ce n'est plus le présent. Toute la situation actuelle est une sombre et sourde haine.

Haine du soufflet reçu.

Qui a été souffleté? Le monde entier. La France frappée à la face, c'est la rougeur au front de tous les peuples. C'est l'affront fait à la mère. De là, la haine.

Haine de vaincus à vainqueurs; vieille haine éternelle; haine de peuples à rois, car les rois sont des vainqueurs dont les vaincus sont les peuples; haine réciproque, et sans autre issue qu'un duel.

Duel entre deux nations! non. La France et l'Allemagne sont sœurs; mais duel entre deux principes, la République et l'empire.

La question est posée: d'un côté la monarchie Germanique, de l'autre les États-Unis d'Europe; la rencontre des deux principes est inévitable; et dès à présent on distingue dans le profond avenir les deux fronts de bataille, d'un côté tous les royaumes, de l'autre toutes les patries.

Ce duel terrible, puisse-t-il être longtemps retardé! Puisse une autre solution se faire jour! Si la grande bataille se livre, ce qu'il y aura des deux côtés, hélas! ce sera des hommes. Conflit lamentable! Quelle extrémité pour le genre humain! La France ne peut attaquer un peuple sans être fratricide; un peuple ne peut attaquer la France sans être parricide. Inexprimable serrement de cœur.

Nous préparatoires des faits futurs, nous eussions désiré une autre issue; mais les événements ne nous écoutent pas; ils vont au même but que nous, mais par d'autres moyens. Où nous emploierions la paix, ils emploient la guerre. Pour des motifs inconnus, ils préfèrent les solutions de haute lutte. Ce que nous ferions à l'amiable, ils le font par effraction. La Providence a de ces brusqueries.

Mais il est impossible que le philosophe n'en soit pas profondément attristé.

Ce qu'il constate douloureusement, ce qu'il ne peut nier, c'est l'enchaînement des faits, c'est leur nécessité, c'est leur fatalité. Il y a une algèbre dans les désastres.

Ces faits, je les résume en quelques mots.

La France a été diminuée. A cette heure, elle a une double plaie, plaie au territoire, plaie à l'honneur. Elle ne peut en rester là. On ne garde pas Sedan. On ne se rendort pas là-dessus.

Pas plus qu'on ne se rendort sur l'arrachement de Metz et de Strasbourg.

La guerre de 1870 a débuté par un guet-apens et s'est terminée par une voie de fait. Ceux qui ont fait le coup n'ont pas vu le contre-coup. Ce sont là des fautes d'hommes d'État. On se perd par l'éblouissement de sa victoire. Qui voit trop la force est aveugle au droit. Or, la France a droit à l'Alsace et à la Lorraine.

Pourquoi? parce que l'Alsace et la Lorraine ont droit à la France. Parce que les peuples ont droit à la lumière et non à la nuit; tout verse en ce moment du côté de l'Allemagne. Grave désordre. Cette rupture d'équilibre doit cesser. Tous les peuples le sentent et s'en inquiètent. De là un malaise universel. Comme je l'ai dit à Bordeaux, à partir du traité de Paris, l'insomnie du monde a commencé.

Le monde ne peut accepter la diminution de la France. La solidarité des peuples, qui eût fait la paix, fera la guerre. La France est une sorte de propriété humaine. Elle appartient à tous, comme autrefois Rome, comme autrefois Athènes. On ne saurait trop insister sur ces réalités. Voyez comme la solidarité éclate. Le jour où la France a dû payer cinq milliards, le monde lui en a offert quarante-cinq. Ce fait est plus qu'un fait de crédit, c'est un fait de civilisation. Après les cinq milliards payés, Berlin n'est pas plus riche et Paris n'est pas plus pauvre. Pourquoi? Parce que Paris est nécessaire et que Berlin ne l'est pas. Celui-là seul est riche qui est utile.

En écrivant ceci, je ne me sens pas Français, je me sens homme.

Voyons sans illusion comme sans colère la situation telle qu'elle est. On a dit: *Delenda Carthago;* il faut dire: *Servanda Gallia.*

Quand une plaie est faite à la France, c'est la civilisation qui saigne. La France diminuée, c'est la lumière amoindrie. Un crime contre la France a été commis; les rois ont fait subir à la France toute la quantité de meurtre possible contre un peuple. Cette mauvaise action des rois, il faut que les rois l'expient, et c'est de là que sortira la guerre, et il faut que les peuples la réparent, et c'est de là que sortira la fraternité.

La réparation, ce sera la fédération.

Le dénouement, le voici: États-Unis d'Europe. La fin sera au peuple, c'est-à-dire à la liberté; et à Dieu, c'est à dire à la paix.

Espérons.

Chers concitoyens de la patrie universelle, recevez mon salut cordial.

VICTOR HUGO.

Avec un pareil apôtre, comprendre c'est être converti.

Mais le tout est de comprendre.

JEAN-BART.—Dans un article intitulé: *Les Évasions célèbres par la corde*, l'*Ordre* raconte ainsi la façon dont notre fameux Jean-Bart s'est échappé des mains des Anglais:

Quand on n'a pas de corde pour se sauver, on prend les draps de lit. C'est ce que firent Jean-Bart, l'incomparable marin, et le chevalier Claude de Forbin.

Ils sortaient du Havre, convoyant des navires marchands, quand par le travers des *Casquettes* ils furent assaillis des Anglais en forces très supérieures. Jean-Bart fit des prodiges de valeur, très diguement secondé par Forbin, mais il fallut succomber sous la supériorité du nombre—des bouches à feu. Pas moyen d'arriver à l'abordage.

Les vaisseaux marchands furent sauvés et arrivèrent à la Rochelle; mais Jean-Bart, Forbin et leurs frégates furent conduits prisonniers de guerre à Plymouth et enfermés dans un château-fort qui donnait sur le bord de la mer.

Jean Bart avait été peu grièvement blessé; Forbin l'avait été davantage; au bout de onze jours de captivité, le hasard le plus surprenant les vint délivrer. Un cousin de Jean Bart, Gaspard Bart, qui commandait un bâtiment de commerce hollandais, fut tellement désemparé par un coup de vent dans la Manche, qu'il fut obligé de relâcher à Plymouth; à apprenant que Jean Bart était prisonnier, il demanda et obtint facilement la permission de l'aller voir; après trois visites de Gaspard Bart, un plan d'évasion était arrêté; un chirurgien français qui pansait Bart et Forbin, fut mis dans le secret, et quelque argent gagna deux mousses anglais qui servaient les prisonniers et les engagea à fuir avec eux.

Au moyen d'une lime que Gaspart Bart lui procura Jean Bart scia les barreaux de la fenêtre de sa prison, et vingt-deux jours après leur fatal combat, les mousses vinrent avertir Jean Bart qu'ayant trouvé un batelier ivre, étendu dans son embarcation, ils avaient transporté l'ivrogne dans une autre, et conduit son canot dans une anse ignorée. Le chirurgien, qui pouvait sortir, par la nature de ses fonctions, fut chargé de faire porter des vivres, un compas, une boussole et des armes dans l'embarcation, et, le 12 juin, à minuit, par une nuit obscure et orageuse, Jean Bart, Forbin, le chirurgien et les deux mousses, ayant détaché les barreaux de la prison, descendirent au moyen de leurs draps, allèrent joindre le canot et s'y embarquèrent.

Au sortir de la rade, un bâtiment stationnaire les hèle et les arraisonne; Jean Bart, qui parlait parfaitement anglais, répondit qu'ils étaient "Fishmen" pêcheurs, et, après quelques minutes, il prit le large.

La nuit était orageuse, le vent violent, et il fallait traverser toute la longueur de la Manche dans ce canot sans pont, sans voile et à l'aviron; Forbin, étant encore souffrant de ses blessures, se mit à la barre, et Jean Bart et le chirurgien, relayés par les deux mousses, se chargèrent de ramer.

Heureusement le vent se calma quelques heures après leur départ, et les évadés arrivèrent enfin sur les côtes de Normandie, à un lieu nommé Harqui, à six lieues de Saint Malo, deux jours et une nuit après leur départ de Plymouth.

☞ Tout ce qu'on demande c'est 10.000 personnes pour inspecter le nouveau genre de meubles qu'on reçoit tous les jours chez Jos. B. Hubbard.

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT.
JOHN C. MONCURE, DE CADDO.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT,
GÉN. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Épargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)
N. O. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.
Kina Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Gaebble & Nippert, 127 Canal, Nile-Orléans.
Gaebble & Nippert, 40 Paradis-Poissonne, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Marchestein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.
Thos. Bouligny & Sons, 203 Canal.
J. Tarcatte, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.
A. Luby, 91 Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V.Levée.
C. Lazard, 36 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Elphe, (autrefois Maître,) 29, Bourbon.
C. N. Deleau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Treuilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.
E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Kelss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grunewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charpville, 55, St Charles.
J. Sager, 126, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, RÉPARAGES.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
Miller Bros, coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiard Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.
J. Pifaut, 38 Espagne, 3me District.

CHERRY PECTORAL D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vainqueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'entière efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de Consomption, les cures qui lui sont dues et qu'elle public connait, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle on peut compter en toute sûreté. En guérissant la Toux—les avant-coureurs de maladies plus graves—le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affection a pulmonaires—symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible si nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudrait souffrir de l'Influence et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile?

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.
Et en vente chez tous les Pharmaciens.
27 nov.—2 b

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....1
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 déc—1an

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
29mars—6m

F. SUARES .... M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
83......Rue Gravier......83
Entre Magazine et Tchoupitoulas.
☞ Prompte exécution des commandes.
1er juillet—1an

Nec Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,

au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES,) à choisir au plus bas prix. Prompte exécution des ordres.
23août—3m

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Coin Bourbon et Douane.

F. SANGRINI, Propriétaire. Fabrique à son établissement des chaussures pour dames, hommes et enfants, à des prix très modérés. Il offre aussi à sa clientèle et au public en général, un grand assortiment de chaussures, faites sur commande, au plus bas prix du marché.

Il se charge également des commandes pour des chaussures à vis.
30aout—1m

Un mot aux sages.

Ne négligez pas un rhume, parce qu'il est très fréquent, quelques maintenant, car c'est alors que vous pourriez vous en débarrasser plus facilement. Personne ne souffrirait d'une affection de poitrine si l'on savait combien il est facile d'en guérir en faisant usage du Sirop Pectoral de Danenge. C'est un sirop agréable au goût et qui n'exige aucun régime particulier. On le trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

A. CARROUCHE,
Agent pour la Louisiane,
39 rue de Chartres.
26sept—1mDMJ.RF

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

Dimanche soir, 27 septembre.

Dernière représentation et bénéfice de

MM. SHERIDAN & MACK,

à cette occasion on donnera un olio et un programme entièrement nouveau ainsi que la pantomime intitulée:

OLD DAME TROT.

26 septembre—2t

Académie de Musique DE BIDWELL.

Seconde et dernière représentation

—De la troupe de Variétés et de Pantomimes—

Sheridan, Mack & Day,

LUNDI, 21 Sept. et durant la semaine

Pour la première fois à la Nlle-Orléans, la Pantomime comique de Signor Constantine, intitulée

OLD DAME TROT and HER KOMICAL KAT.

Pièce magnifiquement montée avec de nouveaux décors et costumes, et des effets de mécanisme. La compagnie des Variétés offrira un nouveau programme très attrayant.

Seconde grande Matinée—SAMEDI, 26 sept.

LUNDI, 28 septembre.—Les MINSTRELS de HAVERLY, pendant cette semaine seulement. Cette troupe, très nombreuse, est composée d'artistes les plus remarquables du pays.

Le bureau du contrôle sera ouvert de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'ouverture par l'orchestre à 8 heures moins 1/4.

21sept—[illegible]

Soirée Lyrique

donnée dans la Salle de la Parfaite Union

SAMEDI, 26 SEPTEMBRE 1874, à 8 heures du soir,

Par M. LEONARD, artiste du théâtre français de New-York, avec le concours de Mlle Mercier, Mlle C. Hassé, MM. Van Huffien, Hassé et Cartier.

Prix d'entrée: 50 cents. 15 sept—2t

Banque des Citoyens de la Louisiane.—A une assemblée régulière des directeurs, venant, 28 du courant, M. JAMES J. TARLETON a été élu caissier, à l'unanimité, en remplacement de M. J. L. Delery, destitué.

JOHN G. GAINES, Président.

N. O. 29 août 1874. 30 août—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants:

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

1ersept—4m

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

11juin—1an

Comité Central de l'État.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'élire un membre du Comité Central de l'État. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'État.

R. H. MARR, Président de la Convention.

Sept.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Bureaux de l'Enregistreur des votants.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Precinct. Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—PERRY R. EMERSON
Bureau, No 409 1/2 de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct. Compris entre les rues Thalie, Julie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS H. WYNNE.
Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct. Compris entre les rues Julie, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DANL. A. ROSE.
Bureau, No 1?7 rue Carondelet, près Lafayette.

Quatrième Precinct. Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. J. KENNER.
Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct. Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. D. LARRIEU.
Bureau, à l'angle des rues St Pierre et Rampart.

Sixième Precinct. Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. R. ROUDANEZ.
Bureau, No. 285 de la rue Tremé.

Septième Precinct. Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—N. B. HUTTON.
Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct. Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. V. LECLERC.
Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct. Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant-assist.—JAMES H. DOUGHERTY.
Bureau, coin Indépendance et Remparts.

Dixième Precinct. Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant-assist.—MICHAEL J. CONNORS.
Bureau à l'angle des rues Joséphine et Laurel.

Onzième Precinct. Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. B. BAQUIÉ.
Bureau, No 272 de la rue Washington.

Douzième Precinct. Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assist.—THOS K. FLANNAGAN,
Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct. Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. J. MALONEY.
Bureau, à l'angle des rues Magasins et Bordeaux.

Quatorzième Precinct. Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—W. H. FINNEGAN.
Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chestnut et Broadway.

Quinzième Precinct. Orléans, rive droite.
Surintendant assistant—W. F. LOAN.
Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algers.

Seizième Precinct. Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS.

Dixseptième Precinct. Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de Dessèchement, le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain.
Surintendant assistant—JACOB GERBER.
Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Seconde.

WM WRIGHT,
Enregistreur des votants de l'État.
22 sept—6f

ESTD 1858.
DOOLEY'S YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
IS THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boites qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley Est la plus Économique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boites en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bâteaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les États-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE N.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 3 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets........Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$10,000 est		$10,000
1 lot de	10,000 est		10,000
1 lot de	10,000 est		10,000
30 lots de	500 sont		15,000
200 lots	100 sont		20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......$1,800

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......1,800

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......1,800

200 lots s'élevant à......$70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1265 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1261, 1262, 1263, 1264, 1266, 1267, 1268, 1269 et 1260 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 322 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329 et 320 auront droit à $100 chacun. Si le billet No 442 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.
Nouvelle Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 17—?3—1an

AJOURNEMENT
Cinquième et dernier Concert
AU PROFIT
—DE LA—
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.
JOUR FIXÉ ET Tirage complet positif LE
30 NOVEMBRE 1874.
DERNIÈRE CHANCE D'AVOIR
UNE FORTUNE AISÉMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est si évidemment dans l'intérêt de tous, que tout le monde doit l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il ne sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous eût permis de faire un grand tirage, le 31 juillet, mais on a jugé qu'un ajournement était préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIÈME
CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE, qu'il aura lieu positivement le

Lundi, 30 Novembre.
20,000 LOTS REPRÉSENTANT
$2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS,

Un grand lot comptant	$250,000
Un grand lot comptant	100,000
Un grand lot comptant	75,000
Un grand lot comptant	50,000
Un grand lot comptant	25,000
5 lots comptant, de $20,000 chaque	100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque	150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque	100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque	100,000
240 lots comptant, de 500 chaque	120,000
500 lots comptant, de 100 chaque	50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque	950,000

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. 2,500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22 Billets et demi pour	1,000

S'adresser sans retard, au bureau ou aux agences locales.

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE, Agent et Directeur,
Édifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.
7août—3m MAV

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.

Ajournement au 22 Octobre 1874.

L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants:

Houston, Texas, 27 avril 1874.

Nous, soussignés, considérons la distribution de propriétés foncières que M. J. R. Foster, propose de faire le 22 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant de nature à amener les améliorations et mettre beaucoup de personnes à même de s'acquérir une demeure qu'elles n'auraient pas autrement. Connaissant M. Foster depuis nombre d'années et ayant pleine confiance en son honnêteté, nous croyons qu'il agira loyalement.

(Signé:) Le maire, l'Hon. JAS. T. D. WILSON, et les membres du Conseil de Ville.

Gros lot, $30,000 en or; dix résidences à Houston dont la population de 20,000 âmes et qui est le centre des chemins de fer de la ville; 130 morceaux de terre situées dans différentes parties de l'État. Le montant des lots est de $148,000. Il y a 73,000 billets de $2. La direction est tellement persuadée du succès de l'entreprise qu'elle s'engage à rendre aux porteurs de billets jusqu'au dernier cent de leur argent si le tirage n'a pas lieu le 22 octobre. TOUS LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus. Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.

S'adresser à F. W. HOUSE, Trésorier.
J. E. FOSTER, Directeur, à Houston, Texas.
17sept—1m—v et c.

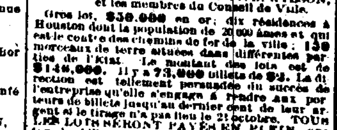

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'État du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H.
?? sept—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being compiled by Messrs. E. D. Lowe and Wm. A. Walls, both most experienced bankruptcy clerks. Deeds at most moderate terms. Business prepared from Washington. [illegible] March 27 1869.

L'HUILE D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sûreté l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles, ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurances, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MÊME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.
État de la Louisiane,
No 189 de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 30° Fahrenheit au-dessus de notre plus grande chaleur d'été et de 20 à 120° au dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche circulaire du bec d'argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,
président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'École de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kerosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure, et un jet élevé. Elle est donc aussi sûre qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix du détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en cans, en caisses et en baril.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adresser les ordres à

Wm. E. JERVEY.
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.

ASSURANCE SUR LA VIE.
New-York Life Insurance Company
(ÉTABLIE EN 1845.)

Actif.........................$25,000,000
Revenu Annuel au de la de........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, en véritable sens mot, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
66........RUE CARONDELET........66

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $4,[illegible]

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
R. F. Mioton,	Samuel Smith,
Thos. A. Adams,	Fr. Vinet,
Chas. Cavaroc,	S. G. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Tourette,
Geo. Fedrater,	Fh. Camerden,
T. J. Semmes,	J. M. Lapeyre,
J. S. Walton,	Wm. B. Pike,
H. Pasis,	Wm. B. Schmidt,
S. Pechelman,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Duffin.

MÉDECINS-EXAMINATEURS
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les États-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
[illegible]
HEURES DE BANQUE;
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 iam—1 an

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue de Camp.
CAPITAL.........................$500,000
R. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. M. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
R. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN A. WALTON, Caissier.
13 juil—

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureau, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif.........................$700,434 00

A. EIMER BADER, Président,
CH. KNOBLAUCH [?], Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS;
Henry Abraham, A. Eimer Bader,
F. A. Baumgarden, [illegible]
[illegible]

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite DE
LA FIEVRE EN FRISSON.
Un préservatif infaillible DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.
PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent sont utiles bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOÏDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Élocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures; aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou demeurer un moment en même de dix minutes. L'existence m'était un fardeau: toute nourriture me répugnait—et l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures je me préparai et attendis mon frisson de tous les jours, mais à ma grande joie, il ne vint pas. A une heure, après un copieux repas, j'avalai trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique je sois encore très faible, je pus jouir de ma nourriture; toute nourriture me semblait agréable. Au bout de deux jours j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement, le malade guéri ne le paiera pas. On ne lui demande que ses certificats de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des États et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
22 Dey Street, New-York.
16 juil—1an—[illegible]

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 85,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 63, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. [illegible]

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 122 de la rue Royale entre les rues Bienville et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déchirées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'État de la Louisiane, la médaille en or en 1868 et la médaille en argent en 1870.
avril—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee
De Sequatchie Valley.

A VENDRE chez MM. WOODS, YEATMAN & CO. La compagnie a constamment en dépôt un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. R. BAVILLE [?], [illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer,
L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.
Semaine—1an

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........62
NOUVELLE-ORLÉANS.

VENTES JUDICIAIRES.

Hipolite Gonsales vs. Joseph Martinez.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI 7 d'octobre 1874, à la Bourse des Négociants, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Cinquante (50) boîtes de cigares.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
?? sept—?

La Dame Marguerite Mosier veuve de Vs. la Dame Julia Johnson veuve de John S. Mansell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix (10) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Moreau, des Français et Casacalvo, et mesurant, (mesure anglaise,) soixante trente pieds, neuf pouces de face à la rue de la Paix sur une profondeur irrégulière de cent soixante [illegible] pieds, dix pouces d'un côté et de deux cent vingt pieds, onze pouces, quatre lignes de l'autre et quatre-vingt-onze pieds, huit pouces sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de P. Laroste, ci-devant notaire public en cette ville en date du 20 Avril 1861, portant vente de la dite propriété par la Dame P. Faurie à la succession de la veuve Chalo[?] à feu John S Mansell.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, dix-neuf d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ainsi, savoir:

LA goëlette Joséphine No. 1, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres ($200) daté du 7 mai 1874, payable à six mois de date, portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
sept 17—?

François Lamoney vs. John S. Tully. William J. McLeon vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 5[illegible] & 6,?57.—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus. E. C. Shaviuel, ci-devant shérif et parish ... transférés, je procéderai le SAMEDI dix d'Octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Melpomène et Girod, l'un desquels a cent vingt huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ou semblable avec l'autre d'une allée commune derrière, conformément au plan dressé par B. F. Mitchell, architecte le 29 mars 1862,—et l'autre terrain situé derrière celui ci-dessus décrit, a une façade sur ladite allée de seize pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds, six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et aussi soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Maria Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du juillet 1859.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre-vingt-quinze (2095) payable le 1er décembre 1874 avec les intérêts échus et la balance, conformément au taux de ... de la dite Banque ... Et la balance du prix d'adjudication, Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
?sept—?

La Dame Francis Winkler vs. la dame Anna Scherer, tutrice.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six de septembre 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, des Ursulines, Bourgogne et de l'Hôpital, désigné par le No 2 d'après un plan dressé par C. Lefeully, architecte, le 7 de novembre 1850, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public à cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-trois pieds, neuf pouces de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt pieds, deux lignes et six huit lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1852, portant vente de la dite propriété par Séraphin Granier à Joseph Scherer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 août—3?

La Veuve J. S. Dufoseat vs. Flavius Lesque.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 4,4?0.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, St-Claude, Tremé et le chemin du Bayou, mesurant vingt-sept pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue du Bayou sur une profondeur de quatre-vingt trois pieds huit pouces deux lignes, sur la ligne limitrophe du No huit, et de quatre-vingt-deux pieds cinq lignes sur la ligne du No dix, et vingt-six pieds neuf pouces sur une ligne sur la ligne du fond. Le dit terrain est désigné par le No Neuf, suivant plan de L. H. Pilié, et a été voyer, daté du 2 de janvier 1836, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de Joseph Lastrapes, par acte au rapport d'Ant. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
?aout—3?

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, toute partie ou connaissance sont priées d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Cie
B	Laval Jean Baptiste
Bruladrie Paul	Lest Pierre Augustin
Buisson Louis	M
Bienta Joseph	Marmu Calixte
Bastien lyManna	Martin E.
Bessy Charles	Masse Jean
C	Maura, Mme Vue Bernard et son fils
Carles C	P
D	Plagne Jean
De Commerel, Mme Vve	Poirier, (Mme) née Cardinal
Fe Shepherd	R
De Mauce de Laland.	Rivat Joseph
Demeerre Rene	Redon Léon
Dunand E. H.	Richard François
Dreux, Mme Vve née Bourdon	Rousselot Louis Antoine
E	L
Eymann Bastien	Lemblen (les époux)
F	T
Forcaville H	Taylor (les époux)
G	Trapet Louis Antoine
Godin J A D	V
Guyot Théodore	Vidal Charles
H	
Hélié Je. dit Jenty	

W
Wagnest Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

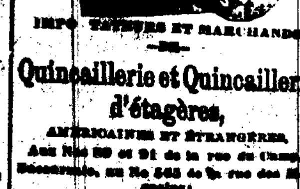

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 29 et 31 de la rue du Camp. Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc en famille.
FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.
FABRICANTS DE
ARTICLES en ferblanc brillant et vernis et laqués.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour cuisine, ou au charbon.
FOURNEAUX Charter Oak de cuisine, connus depuis longtemps comme le seul fourneau parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
13 nov—1an—?

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres ... l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. U. E. Glass. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés avec la plus grande promptitude. Téléphone—1an [illegible]

Perches à cercles.

25,000 PERCHES vertes à cercles de boucauts, barils et demi barils, à la gare du chemin de fer des Jackson, à vendre par
J. C. MURPHY & CO.
5sept—3?

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

POUR CAUSE DE DÉPART.

Ameublement extra riche de salon et de chambre à coucher, garnis en soie brochée-cotteline, style Louis XVI; splendide ameublement de salon en bois de rose, garni en brocatelle soie; superbe ameublement Victoria en bois de rose, pour chambre à coucher, (manufacturé par McCraken;) ameublement Victoria, en noyer noir, de chambre à coucher; très riches tapis médaillons (en une seule largeur,) splendides tapis velours et Bruxelles, et paillassons; magnifiques pendules françaises, dorées et en bronze; services en porcelaine dorées et peints en fleurs; 144 pièces, réellement beau; grande glace française; articles en plaqué, tels que plateaux, pots, cuillières et fourchettes; coutellerie (Rodger) de table; élégants bois et verres français; verrerie cristal; plats, gobelets & c., porcelaine de Sèvres; ornements riches; side-boards avec glaces; une magnifique pièce d'ameublement; table à extension; rideaux riches; matelas à ressorts, en crin et en mousse; traversins dito; canapé, paillassons, piano droit en bois de rose, de Pleyel, magnifique instrument qui mérite d'attirer l'attention, des amateurs et des connaisseurs; batterie de cuisine, et une longue liste d'objets d'utilité trop nombreux pour être détaillés.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 Passage de la Bourse—MARDI, 29 septembre, à 10 heures et demie, A. M. il sera vendu, au No 441 rue des Magasins, entre les rues Robin et Terpsichore le contenu de la résidence, consistant principalement en ameublement ci-dessus mentionnés.

Conditions—comptant. N. B.—Tous ces meubles sont en parfait ordre, n'ayant que peu servi. Le public est respectueusement invité à venir les examiner attentivement. La maison sera tenue ouverte tous les jours de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.
20 sept—?

Meubles de bureau.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—Il sera vendu le SAMEDI, 26 septembre, à midi, au No. 28 rue Royale, entre celles Douane et Bienville—

Pupitres élevés et bas, cabinets d'acajou et noyer noir, chaises de bureau, bibliothèque, règles en acier et généralement toute espèce d'ameublement de bureau.

Conditions—Comptant. 24 sept—

Magnifiques Meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger.

PAR PLACIDE J. SPEAR—Encanteur—Bureau No 46, Exchange alley—LUNDI, 28 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 78, rue Royale, entre Douane et Bienville,—

Le contenu des dites lieux, consistant en un magnifique ameublement de salon en bois de rose, ameublement Victoria de chambre à coucher, dito de salle à manger, toilets glaces françaises, armoires à glaces, tapis Bruxelles et velours paillassons matelas à ressorts, en laine et en mousse, pendules, tables, verrerie, faïence, installations de gaz et autres articles d'utilité trop nombreux pour être détaillés.

Conditions—Comptant. 24 sept—

Pour cause de départ. Beaux meubles de salon et de chambre à coucher, vitrières, comptoirs, cartons vides, installations de gaz, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu, au coin des rues Royale et Conti—

Beau meubles de salon et de chambre à coucher, 4 vitrières, 3 comptoirs, 2 comptoirs avec vitrières; 100 cartons vides, installations de gaz, bouteilles et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant. 21 sept

Succession de Marie Adèle Banane.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No. 25,48?.

Propriété au coin des rues St-Claude et Columbus.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, No 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 septembre 1874, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et en conformément à un ordre de l'hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1874, pour le compte de la dite succession—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville. Le dit terrain est désigné par le No 11 de l'îlet No. 3, compris entre les rues St-Claude, Urquhart [?], Columbus, Plauché [?] et Mystère, ... sur Kerlerec, il a 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la dite rue St-Claude, 117 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face de sur la rue Mystère, ou au Columbus 117 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12 et 25 pieds 9 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond—le tout en pieds anglais.

Termes et conditions.—La moitié comptant; le reste en un billet de l'acquéreur, payable à un an de date, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur paiera les honoraires d'avocat à cinq pour cent sur le montant... en cas de non paiement ... le billet ... poursuite en justice ... le dit billet et transférera la police au porteur du billet.

L'acte de vente par devant M. Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
?sept—

PAR EUGÈNE TOURNE

Vente par ordre de M. le consul de France pour compte de qui il appartiendra de 60 Caisses Cerises à l'Eau-de-vie.

PAR EUG. TOURNE—SAMEDI, 26 septembre 1874 à 11 1/2 heures, au No 41 rue Decatur (Vieille Levée) il sera vendu par ordre consulaire en date du 25 septembre 1874—

[illegible] 60 caisses cerises à l'eau de vie

importées par la barque française "Ville de Bordeaux," venue de Bordeaux.

Conditions—comptant. 24sept—

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRAUD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Morganzu pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

Geo. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Lafayette, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLAT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible].

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Franklin, [illegible]

P. F. BÉRÉAU, à la Passe-Christian.

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

R. RICCIPLI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jones ville (Texas).

WW. MUDSON, à Bonnecame, par case Maria.

EDGAR DELERY, Baie St. Louis, Miss.

HUITIÈME ÉTAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 25 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$447,456 19	
Sur risques de rivières	327,355 44	
Sur risques de mer	54,311 40	
		$832,??3 1
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1874	$200,373 00	
Primes remboursées	36,604 33	
		$236,???
Montant net des primes		$572,???

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de rivières	1??,??? 10	
Sur risques de mer	[illegible]	
		$—?,751 36
Réassurances	58,922 40	
Réfaction (rebate)	19,622 11	
Taxes d'État et d'agence	10,123 46	

DÉPENSES BRUTES.

Bureau, local	$[illegible] 52	
Agences	[illegible] 00	
		38,810 52
Profit et Pertes		28,045 30
		395,1?? 85
Balance		$100,??? 35
En plus—		
Escompte, intérêt, épargnes reçues	$111,184 35	
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et actions	120,000 00	
		2??,184 35
Bénéfice net		$167,794

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$441,154 30
Primes en voie de recouvrement	54,762 60
Effets à recevoir, prêts sur garanties	308,422 46
Effets à recevoir à compte échéance	35,??? 35
Actions de banques et autres actions	202,067 65
Actions de chemins de fer de la ville	77,??? 00
Bons de la ville et autres bons	1??,??? 50
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	33,??? 00
	$1,5??,??? 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. LOANE [?], Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 2 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,200,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($11,??6 13) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Vente spéciale au comptant d'un bel assortiment choisi de Bottes, Souliers et Brodequins.

—Aussi—

5 caisses de marchandises sèches assorties.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—AUJOURD'HUI, encanteur.—Le SAMEDI 26 du courant, à 10 heures et demie A. M. à leurs salles de vente, No 26 de la rue de Chartres, il sera vendu 100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment choisi de chaussures provenant des meilleurs manufactures de l'Est.

—Aussi—

5 caisses de marchandises sèches assorties.

Conditions—Comptant sur livraison. 25 sept

PAR NASH & HODGSON.

BEAUX MEUBLES.

Beaux meubles Victoria en bois de rose, armoire à glace, six meubles Victoria de chambres à coucher, jolie meubles de salon, en noyer, belles glaces de cheminées, tapis Bruxelles et Ingrain, devants de cheminées, ornements de toilette et objets en zinc; toilettes, gravures, chenets, deux jolis buffets, fourneaux et ustensiles de cuisine.

Et un grand nombre d'autres objets dont l'énumération serait trop longue—tous presque neufs et en parfait état—provenant de la résidence en brique, et à deux étages, No. 11 de la rue Bourgogne, entre les rues Canal et Douane.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 5 de la rue Carondelet—LUNDI, 28 septembre 1874, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No. 11 de la rue Bourgogne, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, sans limite ni réserve—

TOUT LE CONTENU de la dite résidence, articles presque neufs, et en parfait état, qui seront vendus en meubles, ainsi qu'on le verra.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 25 sept

PAR G. DE FERIET & Co.

Meubles! Meubles!! Meubles!!!

Offerts en vente parceque le propriétaire ne tient plus maison.

Magnifiques meubles roses de salon, beaux tapis de Bruxelles, meubles de salle à manger, bois de lit Victoria en noyer, bureaux, armoires, lavabos, berceaux, chaises, matelas à ressorts, &c., tapis en toile cirée, corniches, miroirs, faïence, porcelaine et verrerie; fourneaux et ustensiles de cuisine.

Tout le contenu de la maison No. 3? de la rue des Remparts.

Vente sans aucune réserve ou limite.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Ferriet, encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—MARDI, 29 septembre 1874, à 11 h du matin, au No 3?1 de la rue des Remparts, entre la rue de l'Hôpital—

Il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite, TOUT LE CONTENU DE LA SUSDITE RÉSIDENCE, le propriétaire ne tenant plus maison.

Conditions—Comptant sur les lieux.

La maison sera ouverte au public, pour examiner, le lundi, 28 septembre, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
24 sept

Succession de Marie Henriette Ernestine Blache.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, No 37,309.

PAR G. DE FÉRIET & CO.—John G. de Fériet, encanteur—Bureau, No 10 de la rue Royale—SAMEDI, 10 octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 27 août 1874, la propriété ci-après décrite—pour le compte de la dite succession—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines et de St Claude [?] le Chemin du Bayou et la rue Robertson, le dit terrain a 25 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 87 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ensemble la maison à étage, couverte en ardoise, bâtie sur le dit terrain, ayant au rez-de-chaussée, deux salons, un corridor et une salle à manger; au premier étage, deux chambres, un cabinet, une galerie, un balcon, et deux caves, un puits, hangar et deux citernes.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant John L. Laresche, notaire public.
20 sept—24,27—oct 9,10

ÉTAT DE LA
BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE
DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la Nlle-Orléans, État de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des États-Unis	[illegible]
Autres bons	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Dû par des agents de réserve et de banques	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'État	[illegible]
En caisse	[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Surplus	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dépôts des États Unis	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]

A une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co. le ou après le 6 juillet 1874.

1 juillet—? P. P. A. LURIA, Caissier.

Second État de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les douze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
Moins primes rendues	[illegible]
Primes acquises	$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]
Pertes sur mer	42,115 73
Pertes sur rivières	18,676 65
	$[illegible]
Réassurances	21,914 79
Réfactions (rebate)	5,563 07
Taxes	7,100 95
Loyer	1,750 00
Dépenses, et profits et pertes	26,636 10
Réservé pour primes non dérivées	[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en stock non-?	[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
Moins intérêt non-payés et dividendes	[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

R. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874.

A. Baldwin	S. Henderson,	G. P. Ranchez[?]
A. Tertrou,	G. Mercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Bruneau,	M. Keiffer,
A. Hirsch	R. K. Bryant,	G. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. De Goa,	R. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos.
A. Pool		

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 20 septembre 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A	L
Abascal Manuel V	Laurent Thésy M
Arago Tomaso	M
Ancarpia Michelina	Mathias M
Arnould Stanislas	Martin Jean André
B	Mertzweiller Louis
Barrale Rocco	Musson Henry
Barrere	Murphy G W
Blanchard Arthur	Munoz de la Rosa José
Blanda Casimo	Mace Marie
Bosca Rafael	Meuchet Jules
Blache Louis	N
C	Nouvillier Pierre
Cappello Riccardo	P
Candler F	Palermontro Antonino
Carro Carl	Paran Jose
Campanievo Enrique	Petiti Antoni
Cristina Luciano	Perozo Charles
Cacio Francesco	Poroch John
Callico J P	Petrovich John
Cammiti Gerrato Nicol	Pi Robertta
Clerc (Verts)	R
Crabiert Jean	Rossi Serres
D	Remondino Michel
DeChappel J	Rodriguez Tomas
Dosbosa Paul	S
D'Echaux Jules	Schaible Charles
Di Nicolo Luca	Sabio Giuseppe
Dupras Pierre	Sauvin P
Dufranois Martinez José	T
Dufau Louis	Townsend Alexander
F	Trigoli Antonio
Francodo Miguel	V
Fleury L	Vassa Vincenzo
G	Vanadio Giovanni
Girod	Villeneuve Louis J
Gattari Antonio	Venezia F
Gonzalès Eduardo	W
Géguiré Jean	Seward Louis
L	
Labouse Jean	
Lafourt Philippe	
Lepetit Jean	

N. S. Ch.

G. W. BERGSOLD [?], Maître de Poste

L'Abe[illegible]

CHE[illegible]

Une c[illegible]